

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 23/11/2022

Présents : 10	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois novembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, à la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame la Présidente, Nadine YOU</p> <p><u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Fernand LEGRAS, Mme Rosalie OUTIN, Mme Adeline ROUSSEAU, Mr Philippe THIBAudeau, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU Mme Noëlle BICHON, Mme Brigitte FILA</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mr Célestin CHARBONNIER, Mr AUNEAU Noël</p> <p><u>Étaient absents</u> : Mme Annie-Flore POISSON</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET, Armelle ROBIN</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Adeline ROUSSEAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : le 17 Novembre 2022</p>
Excusés : 2	
Absents : 1	
Votants : 10	
En exercice : 13	
<p>Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,</p> <p>Le <u>02 12 22</u></p> <p>Publiée, le <u>02 12 22</u></p> <p>Notifiée, le _____</p>	
Délibération n°22.05.04	Affaires Générales - Poste non permanent Résidence de l'Etoile

Madame la Présidente rappelle aux administrateurs la délibération du 22 Décembre 2021 portant création de deux emplois non permanents saisonniers pour faire face à l'accroissement saisonnier ou temporaire d'activité à la Résidence de l'Etoile.

Ces emplois correspondent à deux postes d'agents polyvalents de restauration qui travaillent les week-end à la Résidence en renfort des agents titulaires afin d'assurer le service des repas et la plonge.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'administration est appelé à :

- **CRÉER** deux emplois non permanents d'adjoint technique territorial à temps non complet à partir du 01/01/2023 pour faire face à l'accroissement saisonnier ou temporaire d'activité à la Résidence de l'Etoile,
- **AUTORISER** Madame la Présidente à recruter des agents contractuels pour une durée maximale de 12 mois sur une période de maximale de 18 mois,
- **DIRE** que la rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur le dernier échelon du grade de recrutement,
- **INSCRIRE** au budget 2023 – Chap 012 les crédits correspondants.

Pour extrait conforme au registre

Mme Nadine YOU
Présidente du CCAS

Accusé de réception en préfecture
044-264401266-20221123-220504-DE
Reçu le 02/12/2022

